



Règlement - Bourse aux vélos, Le Comptoir du Réemploi

Une copie de ce formulaire vous est remise pour vos archives

Date de la bourse : 6 juin 2026

Lieu : Le Comptoir du Réemploi – 260 rue Jean-Marie Tjibaou, 56600 Lanester

1. Informations du déposant :

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone / Email : _____

2. Conditions de dépôt et de récupération :

Le déposant remet son vélo à l'association pour la durée de la bourse.

Le vélo doit être récupéré par le déposant les 11, 12 ou 13 juin, à la recyclerie Le Comptoir du Réemploi à Lanester, aux heures d'ouverture du magasin.

Responsabilité :

L'association ne pourra être tenue responsable des vols ou des dommages survenus pendant la période de dépôt, sauf en cas de faute avérée de sa part.

Transfert de propriété :

Passé le délai indiqué (13 juin 2026), le déposant autorise expressément l'association à récupérer le vélo et à en disposer librement (vente, don ou recyclage).

3. Accusé de réception

Je, soussigné(e), _____, reconnais avoir lu et compris les conditions ci-dessus et m'engage à respecter le délai de récupération.

Je transfère à l'association le droit de disposer de mon vélo si celui-ci n'est pas récupéré dans le délai indiqué.

Date et heure du dépôt : _____

Signature du déposant :

Pour l'association :

Numéro d'étiquette du vélo : _____

Nom du vendeur réceptionnant le vélo : _____

Signature :